

# TOUT PRÈS



## À PROPOS

### Être présent à vos côtés

La proximité n'est pas un vain mot chez SÉOLIS. Attachés à notre histoire et à notre activité locale, nous maintenons nos implantations au plus près de nos clients à travers nos 5 agences dans le département.

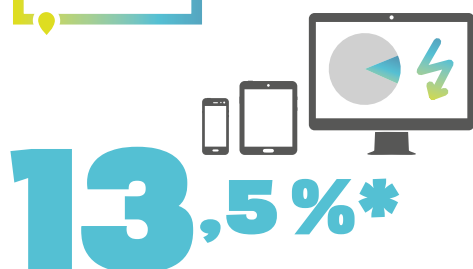
Mais parce que nous voulons aussi vous apporter d'autres solutions pratiques avec le meilleur du digital, vous disposez d'un fournisseur ouvert 24h/24 et 7 jours/7 : avec l'Agence En Ligne, vous bénéficiez d'un accès rapide à votre compte client, d'où vous pouvez gérer vos factures, suivre vos consommations, transmettre vos index de consommation...

Bref, l'agence est arrivée chez vous !

Alors n'hésitez plus pour en profiter, c'est rapide et gratuit : créez dès aujourd'hui votre compte en ligne en vous rendant sur [www.seolis.net](http://www.seolis.net)

**Mehdi Gheribi**  
Directeur commercial

## LE CHIFFRE



C'est la part des appareils connectés, multimédia et informatique, dans la répartition des usages de l'électricité par ménages (moyenne en France).

\* Source ADEME « Réduire sa facture d'électricité » novembre 2018



## À SAVOIR

### Accueillir tous nos clients, une priorité très concrète

**Q**ue vous soyez particulier, professionnel ou collectivité, nous mettons un point d'honneur à vous recevoir. Nos conseillers clientèle sont là pour vous accueillir en agence, répondre à vos questions et vous apporter des solutions rapides et fiables. Chez nous, la gestion de votre contrat est personnalisée.

**En 2018, plus de 30 000 clients se sont ainsi déplacés dans l'une de nos 5 agences.**

L'accueil téléphonique est également fondamental dans notre approche de la relation avec vous. C'est pourquoi nous veillons à la qualité et la réactivité de nos services au téléphone.

**Avec un temps d'attente moyen (avant d'être pris en charge par un conseiller) de moins d'une minute,** nous faisons la démonstration que nous privilégions votre écoute avant tout autre chose.

Ce souci permanent de l'accessibilité et de la proximité témoigne aussi de notre attachement au territoire pour que, fidèles à nos engagements de service public, chacun puisse bénéficier de l'énergie dont il a besoin.

Pour rencontrer un conseiller, rendez-vous donc dans l'une de nos agences clientèle à **Bressuire, Melle, Niort, Parthenay** ou **Thouars**, ouvertes du lundi au vendredi de **9h à 12h15** et de **13h30 à 17h45**.

# Vous êtes bénéficiaire du Chèque énergie ?

Alors, payez votre facture en ligne.  
Rendez-vous sur [chequeenergie.gov.fr](http://chequeenergie.gov.fr)

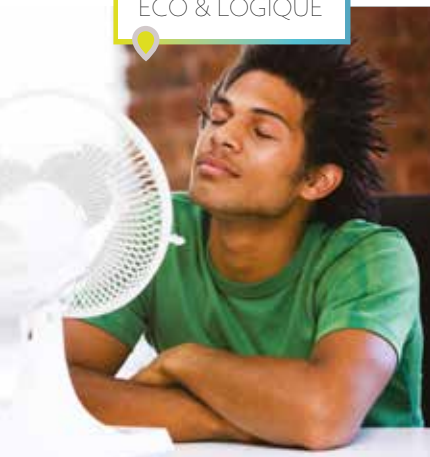
## Officiel et simple

Ce site Internet géré par l'État vous garantit le bénéfice de votre chèque.

- 1 **Accédez à l'espace de paiement en ligne** [www.chequeenergie.gov.fr](http://www.chequeenergie.gov.fr)
- 2 **Cliquez sur Bénéficiaire « Utiliser mon Chèque énergie en ligne cette année »**
- 3 **Munissez-vous de votre Chèque énergie et de votre facture d'électricité**
- 4 **Entrez le numéro du Chèque énergie**
- 5 **Saisissez la référence et le numéro de contrat de votre facture d'électricité**
- 6 **C'est réglé !**

## Rapide et économique

Depuis votre ordinateur ou votre smartphone, cinq minutes suffisent pour payer votre facture. Vous n'avez pas à vous déplacer et pas d'enveloppe à affranchir. Rappelons que 3 timbres coûtent l'équivalent de 20 kWh d'électricité, soit près de 1 500 heures de consommation d'une lampe basse consommation de 15 W : encore une économie !



## Pour un été au frais

**La meilleure façon de garder votre maison fraîche en été ? C'est d'empêcher la chaleur d'y entrer !**

Protégez les ouvertures du soleil en fermant bien les volets et en baissant les stores. Faites pénétrer la fraîcheur de la nuit en laissant les fenêtres ouvertes et en favorisant la circulation d'air dans tout le logement. Le ventilateur peut être une solution pour faire circuler l'air et améliorer le confort. Si vous vous équipez en climatisation, choisissez un appareil sobre en énergie et nettoyez régulièrement les bouches d'air.

## Conditions Générales de Vente d'électricité

SÉOLIS actualise ses Conditions Générales de Vente d'électricité. Celles-ci, jointes à cet envoi, prendront effet le 1<sup>er</sup> octobre prochain selon l'article L224-10 du code de la consommation. Cette mise en conformité essentiellement réglementaire n'a aucun impact sur la gestion de votre contrat au quotidien, ni sur les tarifs. Vous pouvez les retrouver d'ores et déjà, ainsi que leur annexe (synthèse des dispositions générales d'accès au réseau), sur notre site internet [seolis.net](http://seolis.net).

## TOUT PRÈS DES PROS

## Optimisez votre facture d'électricité !

**Comment ? En choisissant attentivement votre option tarifaire et en ajustant la puissance souscrite.**

> Selon votre secteur d'activité, si au moins un tiers de votre consommation d'énergie seffectue pendant les heures creuses, nous vous conseillons de souscrire à l'option tarifaire « Heures Pleines / Heures Creuses ». Sinon, optez pour l'option « Base ».

> Identifiez l'ensemble de vos équipements, et notamment les plus consommateurs d'énergie, afin de souscrire à la puissance adaptée à vos besoins. Vous optimiserez ainsi le prix de votre abonnement.

## EN QUESTION

« Je suis sur le point de réhabiliter une grange qui deviendra une habitation, mais elle n'est pas raccordée à l'électricité : à qui dois-je m'adresser ? »

Pour tout projet d'habitation, le raccordement au réseau public de distribution d'électricité est une étape importante. Il vous faudra donc, dans un premier temps, compléter la « Demande de raccordement au réseau électrique ». Ce document téléchargeable sur internet est également disponible auprès de votre fournisseur qui pourra vous accompagner dans votre demande, c'est-à-dire assurer à votre place toutes les démarches administratives auprès du Gestionnaire de Réseau de Distribution. La certitude d'un suivi efficace de votre dossier.